

Annexe – Modalités de l'évaluation finale des consultants IRN

1. Principes généraux

L'évaluation finale est obligatoire pour l'obtention du Certificat de Consultant IRN. Elle se déroule en fin de formation, à l'issue des six modules, sur une durée totale d'une heure. Elle comporte deux épreuves de poids égal dans la note finale : un questionnaire à choix multiples (QCM) portant sur les modules de la formation et un QCM portant sur une étude de cas pratique. Une répartition de 20 minutes pour l'épreuve 1 et de 40 minutes pour l'épreuve 2 est préconisée. Le seuil de réussite est fixé à **un minimum de 80 %**. Aucune des deux épreuves ne peut être inférieure à **50 %** de sa note maximale : un score insuffisant sur l'une ou l'autre entraîne l'échec, quelle que soit la note obtenue à l'épreuve complémentaire.

En cas d'échec, le candidat est autorisé à se présenter à une seconde session d'évaluation complète, organisée par l'Organisme Accrédité à une date ultérieure fixée par ses soins. Chaque nouvelle session mobilise un tirage distinct de questions issues du référentiel aDRI.

2. Épreuve 1 : Questionnaire à choix multiples (QCM)

Constitution du questionnaire

Le QCM est constitué de **30 questions** tirées d'un référentiel de cent questions élaboré, maintenu et mis à jour par l'aDRI. La sélection couvre obligatoirement l'ensemble des six modules, selon la répartition pondérée suivante :

Module	Thème	Poids	Nombre de questions
M1	aDRI, IRN et enjeux réglementaires	10 %	3
M2	Fonctions critiques et actifs numériques	10 %	3
M3	Référentiel IRN – piliers et critères	40 %	12
M4	Algorithme de scoring et rapport d'évaluation	25 %	8
M5	Labellisation et audit de contrôle	10 %	3
M6	Déontologie et conflits d'intérêts	5 %	1
Total		100 %	30

La pondération reflète l'importance opérationnelle de chaque module dans l'exercice des missions de Consultant IRN. Les modules M3 et M4, qui constituent le cœur technique de la mission, sont les plus représentés. M2 couvre le socle méthodologique indispensable à toute mission. M5 porte sur les obligations procédurales de labellisation. M1 et M6, bien qu'indispensables à la culture du dispositif, relèvent davantage de connaissances déclaratives que de compétences techniques différenciantes.

Système de notation

Chaque question peut comporter une ou plusieurs réponses correctes parmi les propositions. Le système de notation est le suivant, pour une question comportant k réponses correctes parmi n propositions :

- Chaque **réponse correcte cochée** rapporte **1/k** point ;
- Une réponse correcte non cochée n'impacte pas le décompte des points.
- Une **mauvaise réponse** cochée suffit à affecter **0** à la question.
- Le score par question est **compris entre 0 et 1 inclus**.

Exemple 1 : une question comporte 5 propositions dont 2 correctes ($n=5$, $k=2$). Chaque bonne réponse cochée rapporte donc +0,5 point. Un candidat cochant uniquement 1 bonne obtient $1 \times (+0,5) = 0,5$ point sur la question.

Exemple 2 : une question comporte 5 propositions dont 2 correctes ($n=5$, $k=2$). Chaque bonne réponse cochée rapporte donc +0,5 point. Un candidat cochant 2 bonnes réponses et 1 mauvaise réponse obtient 0 point sur la question.

La note finale du QCM est exprimée sur 30, par agrégation des scores obtenus question par question.

3. Épreuve 2 : Étude de cas pratique

L'étude de cas est fournie par l'aDRI. Elle porte sur les objectifs de ces deux axes :

- **Axe 1 : Cartographie** : identification et hiérarchisation des fonctions critiques d'une organisation fictive, constitution la liste des actifs numérique, classification des actifs selon les niveaux d'importance vital / essentiel / standard ;
- **Axe 2 : Évaluation, scoring et restitution** : à partir des composants identifiés à l'axe 1, évaluation du niveau de maturité de critères IRN ; application de l'algorithme de scoring par actif et par la fonction critique ou du système d'information concerné ; formulation de recommandations hiérarchisées ; synthèse de restitution à destination d'un dirigeant non-technicien.

L'évaluation de ces 2 axes se fait au travers d'un QCM répondant aux mêmes règles que le QCM de l'épreuve 1.

La note de l'étude de cas est exprimée sur 30.

La note finale de l'évaluation est calculée comme l'addition des deux épreuves permettant d'obtenir un total sur 60 ramené à un résultat sur 100.

4. Correction et responsabilités

La correction des deux épreuves est assurée par le formateur, sous la responsabilité de l'Organisme Accrédité, qui demeure garant de la conformité de l'évaluation au présent cahier des charges. L'aDRI met à disposition l'intégralité des supports d'évaluation : référentiel de 100 questions théoriques, études de cas et référentiel de 100 questions pratiques. Elle s'assure de les actualiser à chaque nouvelle version du Référentiel IRN. Les Organismes Accrédités s'engagent à utiliser exclusivement la version en vigueur à la date de chaque session.

Le résultat de l'évaluation, sous la forme « a obtenu » ou « n'a pas obtenu » sans mention les détails de la notation est transmis au commanditaire de la formation sous 48 heures ouvrées.

Aucun corrigé n'est transmis aux candidats.

Option : Plateforme numérique d'évaluation

L'aDRI peut proposer aux Organismes Accrédités l'accès à une plateforme numérique dédiée permettant aux candidats de passer le QCM en ligne au moment de l'évaluation. Dans ce cas, la correction des QCM est automatisée par la plateforme. L'usage de cette plateforme, lorsqu'elle est disponible, est recommandé afin de garantir l'homogénéité des conditions d'évaluation entre Organismes Accrédités.